
Nombre de membres

Séance du mercredi 27 juin 2018

en exercice: 29

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 21 juin 2018, s'est réunie sous la présidence de Michel MAFFRE.

Présents : 29

Sont présents: Michel MAFFRE, Marie-José RUIZ, Pierre ROURA, Renée GARCI-NUNO, Régis CAYRO, Martine FOUGERIT, Cédric DIXMIER, Henri ROSIQUE, Michel AGINOR, Serge BOBO, Marie-Thérèse DURAND, Jany BALENT, José BENKADOUR, Estelle BLANC, Jean-Louis CAPDEVIELLE, André CLERC, Josiane JEUNET, Emilie LECORRE, Louis MARIBAUD, René MARTINEZ, Jean-Claude PRIVAT, Martine GUERIN,

Votants: 29

Représentés:

Absents ayant donné pouvoir: ANGLADE Sylvie à RUIZ Marie-José, BONNET Marie-Françoise à MAFFRE Michel, DURAND Nicole à MARTINEZ René

Absents: FABRE Béatrice, VERDAGUER Monique, MARTINA Amandine, PALMADE Jérôme

Secrétaire de séance: Marie-Thérèse DURAND

Objet: Modification du tableau des effectifs - DE 2018 046

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Il convient donc de créer et supprimer les postes suivants :

CREATION

- 1 Poste de collaboratrice de Cabinet (35 H)
- 1 Poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (35H)
- 1 Poste d'agent de maîtrise principal (35 H)
- 1 Poste d'adjoint technique principal 1ère classe (35 H)
- 3 Postes d'adjoint technique principal 1ère classe (28 H 30)
- 1 Poste d'adjoint technique contractuel (35 H)
- 2 Postes d'adjoint technique contractuel (25H)
- 1 Poste d'adjoint technique principal 2ème classe contractuel (35H)
- 1 Poste d'auxiliaire puéricultrice principal 1ère (35 H)

SUPPRESSION

- 4 Postes d'adjoint technique principal 2ème classe (28 H 30)
- 2 Postes de CAE (35 H)
- 4 Postes CAE (25H)
- 3 Postes CAE (20H)
- 1 Poste contrat avenir (35 H)
- 5 Postes contrat avenir (25 H)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 5

Refus : 0

Objet: Autorisation d'ouverture d'un contrat TIPI restauration scolaire - DE 2018 047

La régie de recettes du service restauration scolaire reçoit des paiements en espèces et en chèques. Afin de donner aux familles le maximum de possibilités pour régler les factures, ce service doit se doter d'un système de paiement par carte bancaire via le portail de familles que l'on trouve sur internet. Ainsi les familles pourront régler directement de chez eux les factures cantine.

Pour ouvrir un compte TIPI (Titre payable sur internet) restauration scolaire, le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer le contrat d'ouverture.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Autorisation d'ouverture d'un contrat TIPI Centre de loisirs - DE 2018 048

La régie de recettes des centres de loisirs reçoit des paiements en espèces et en chèques. Afin de donner aux familles le maximum de possibilités pour régler les factures, ce service doit se doter d'un système de paiement par carte bancaire via le portail de familles que l'on trouve sur internet. Ainsi les familles pourront régler directement de chez eux les factures centre de loisirs.

Pour ouvrir un compte TIPI (Titre payable sur internet) Régie Centre de loisirs le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer le contrat d'ouverture.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Validation du RGPD ET DPO - DE 2018 049

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

Ces dispositions sont directement applicables depuis le 25 mai 2018.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation de ce règlement général sur la protection des données et autoriser le Maire à nommer un délégué à la protection des données.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Virement de crédit Budget commune - DE 2018 050

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de régler une facture au Sydeel pour des travaux réalisés avenue François Cassagnes il convient d'effectuer un virement de crédit entre compte, sur la section investissement du budget commune.

Il propose à l'Assemblée la décision modificative suivante :

Diminution des dépenses

Imputation 2315 : Travaux voirie - 30 000.00 €

Augmentation des dépenses

Imputation 2041582 : Travaux autres groupements + 25 000.00 €

Imputation 238 : Avances et acomptes versés... + 5 000.00 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 5

Refus : 0

Objet: Modification simplifié n°1 du PLU - DE 2018 051

Bilan de la Mise à Disposition du dossier de Modification Simplifiée n°1 du PLU et Approbation de la Modification Simplifiée n°1 du PLU

Pour rappel, une Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite par Arrêté du Maire en date du 14 Novembre 2016. Cette procédure a pour objet de :

- Mettre en cohérence le règlement écrit avec la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 Mars 2014 : suppression du COS (Coefficient d'Occupation du Sol)
- Adapter le règlement écrit et le plan de zonage associé pour favoriser le maintien et l'implantation de commerces et services de proximité, sur deux secteurs stratégiques adaptés à ce type d'activités (création du secteur UBf) ;
- Supprimer des emplacements réservés, modifier l'emplacement réservé n°5 et créer un nouvel emplacement réservé pour la réalisation d'une voie douce/piste cyclable en continuité de celle existante ;
- Apporter une précision quant à l'emprise des garages en zones 1AU1, 1AU2, 1AU3 afin qu'ils puissent effectivement accueillir une voiture en stationnement ;
- Corriger quelques erreurs matérielles qui se sont glissées dans le règlement écrit du PLU.

Par Délibération en date du 11 Avril 2018, le Conseil Municipal a fixé les modalités de la Mise à Disposition du public suivantes :

- La mise à disposition du dossier de Modification Simplifiée n°1 du PLU, de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale suite à leur saisine pour examen au cas par cas et, le cas échéant, des avis émis par les Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'Urbanisme, en Mairie (aux heures d'ouverture de la Mairie) du Lundi 30 Avril 2018 au Vendredi 1^{er} Juin 2018 inclus ;
- La mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations (aux heures d'ouverture de la Mairie) du Lundi 30 Avril 2018 au Vendredi 1^{er} Juin 2018 inclus ;
- La mise en ligne sur le site Internet de la commune du dossier de Modification Simplifiée n°1 du PLU en Mairie ;

- La création d'une adresse courriel spécifique pour recevoir les observations éventuelles pendant toute la durée de la Mise à Disposition (modificationsimplifiee1@pia.fr) ;
- La tenue d'une réunion publique afin d'exposer le projet de Modification Simplifiée.

Ces modalités ont bien été mises en œuvre. Notamment, la réunion publique a eu lieu le jeudi 17 Mai 2018 en Mairie à 18h30. L'information de la tenue de cette réunion publique a été diffusée à travers divers moyens (journal « l'Indépendant », affiches, site Internet de la Mairie...).

Chacun a pu prendre connaissance du dossier et les renseignements relatifs à la Modification Simplifiée n°1 du PLU ont pu être obtenus auprès du Service « Urbanisme et Environnement ».

Aucune observation n'a été inscrite sur le registre de mise à disposition, ni réceptionné en Mairie.

Un seul avis des Personnes Publiques Associées a été reçu (avis du Conseil Régional d'Occitanie en date du 24/04/2018) et versé au dossier de Mise à Disposition.

Aucune observation ou proposition recueillie au cours de la Mise à Disposition n'est à prendre en considération.

À l'issue de cette Mise à Disposition, il peut en être tiré un bilan positif, notamment en raison de la participation de la population (demande d'informations en Mairie, observations positives émises lors de la réunion publique).

Le dossier d'Approbation de la Modification Simplifiée n°1 du PLU (disponible dans le bureau de Monsieur PELATAN et au service « Urbanisme et Environnement ») n'a pas évolué depuis la notification du dossier aux Personnes Publiques Associées et sa Mise à Disposition du public.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le bilan de la Mise à Disposition de la Modification Simplifiée n°1 du PLU et de statuer sur l'Approbation de cette procédure.

Après avoir entendu le Maire le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification simplifiée n°1

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Classement dans le domaine public - DE 2018 052

La Commune a dans son domaine privé de nombreuses parcelles qui peuvent être classées dans le domaine public (espaces verts, voies, etc.). Voici les parcelles proposées au classement dans le Domaine Public Communal :

Réf.	Cont.	Localisation	Utilisation
AH0247	253 m ²	EL PLA SANT MIQUEL	Voie
AK0094	1 118 m ²	Route Neuve	Voie
AN0425	20 m ²	Place de l'Église	Espace vert
AN0487	23 m ²	Rue Saint Pierre	Espace vert
AP0008	339 m ²	Cami dels Horts	Voie
AT0425	5 433 m ²	Rues de la Barre de Fer et Alexis Danan	Voie
AT0426	4 849 m ²	Rue de la Barre de Fer	Parking et Agouille
AT0430	176 m ²	Rue Alexis Danan	Parking
AT0441	4 996 m ²	Rue de la Barre de Fer	Parking et Espaces de Loisirs
AV0073	47 m ²	Cami de las Nogueres	Voie
AV0074	43 m ²	Cami de las Nogueres	Voie
AV0128	447 m ²	Passage Floréal	Voie
AV0131	166 m ²	Chemin de la Poudrière	Voie
AX0084	58 m ²	Rue du Mas Provedo	Voie

AX0165	456 m ²	Rue des Arbousiers	Voie
AY0038	1 788 m ²	Chemin de l'Étang Long	Agouille du Crest
AY0405	769 m ²	Rue du Marselan	Voie
AY0406	48 m ²	Impasse Diderot	Espace Vert
AY0407	26 m ²	Impasse Diderot	Espace Vert
AY0408	348 m ²	Rue Diderot	Voie et Parking
BA0129	3 118 m ²	Rue Sainte Anne	Parking Sainte Anne
BA0131	8 764 m ²	Rue Saint Michel	Parc des Tilleuls
BA0195	121 m ²	Rue Saint Michel	Agouille d'irrigation
BA0235	44 m ²	Carrer del Pit Roig	Voie
BA0265	96 m ²	Carrer del Pit Roig	Voie
BA0286	725 m ²	Rue Saint Michel	Parking du cimetière
BA0408	56 m ²	Carrer del Pit Roig	Voie
BA0409	121 m ²	Carrer del Pit Roig	Voie
BA0465	37 m ²	Carrer del Pit Roig	Voie
BA0468	160 m ²	Carrer del Pit Roig	Voie
BB0141	40 m ²	Rue Jules Vallés	Voie
BB0144	65 m ²	Rue de l'Horte d'Amont	Parking
BB0159	71 m ²	Route de Rivesaltes	Espace vert
BB0170	231 m ²	Rue Jean Moulin	Parking
BB0439	170 m ²	Rue de l'Horte d'Amont	Parking et Voie
BB0440	50 m ²	Rue des Romarins	Parking
BB0465	481 m ²	Rue Célestin Freinet	Voie
BB0543	232 m ²	Rue du Grenache	Voie
BB0544	738 m ²	Allée Marcel Cerdan	Voie
BB0578	53 m ²	Cami Pitit	Voie
BB0579	18 m ²	Cami Pitit	Voie
BB0581	54 m ²	Rue Émile Zola	Voie
BB0710	82 m ²	Rue des Romarins	Voie
BB0725	1 018 m ²	Rue des Romarins	Voie
BB0735	175 m ²	Rue du Grenache	Voie
BC0087	598 m ²	Avenue du Canigou	Voie
BC0088	614 m ²	Avenue du Canigou	Voie
BC0167	183 m ²	Rue du Malvoisie	Voie
BC0194	53 m ²	Rue du Malvoisie	Voie
BC0195	25 m ²	Rue du Malvoisie	Voie
BC0198	48 m ²	Rue du Malvoisie	Voie
BC0199	25 m ²	Rue du Malvoisie	Voie
BC0306	1 063 m ²	Rue du Réséda	Voie
BC0316	476 m ²	Rue du Réséda	Voie
BC0332	360 m ²	Rue du Petit Cres	Voie
BC0338	243 m ²	Rue du Petit Cres	Voie
BC0341	457 m ²	Rue du Petit Cres	Voie
BD0133	153 m ²	Rue des Mimosas	Voie
BD0150	429 m ²	Rue des Mimosas	Voie
BD0271	112 m ²	Rue Ernest Ferroul	Voie
BD0274	116 m ²	Rue Ernest Ferroul	Voie
BD0277	136 m ²	Rue Ernest Ferroul	Voie
BD0279	173 m ²	Rue Marcelin Albert	Voie
BD0358	4 m ²	Rue Marcelin Albert	Voie
BD0387	492 m ²	Rue du Sauvignon	Voie

BD0388	11 m ²	Rue du Sauvignon	Voie
BD0389	219 m ²	Rue Ernest Ferroul	Voie
BD0390	8 m ²	Rue du Sauvignon	Espace vert
BD0400	572 m ²	Rue du Sauvignon	Voie
BD0401	244 m ²	Rue Ernest Ferroul	Voie
BD0402	8 m ²	Rue du Sauvignon	Espace vert
BD0413	835 m ²	Rue du Mourvèdre	Voie
BD0501	943 m ²	Rue du Mourvèdre	Voie
BD0579	1 124 m ²	Rue du Chenin Blanc	Voie
BD0580	471 m ²	Rue du Chenin Blanc	Voie
BD0581	2 567 m ²	Rue du Chardonnay	Voie
BD0582	1 875 m ²	Rue des Vieux Cépages	Voie
BD0591	382 m ²	Rue du Chenin Blanc	Voie
BD0593	145 m ²	Rue du Chenin Blanc	Voie
BD0599	868 m ²	Rue des Vieux Cépages	Voie
BD0618	136 m ²	Rue Ernest Ferroul	Voie
BD0619	235 m ²	Rue Marcelin Albert	Voie
BD0680	615 m ²	Rue des Lavandes	Voie
BD0681	222 m ²	Rue Ernest Ferroul	Voie
BD0754	275 m ²	Rue des Lavandes	Voie
BE0018	237 m ²	Rue Albert Camus	Parking et Voie
BE0037	192 m ²	Rue Albert Camus	Voie
BE0054	54 m ²	Rue Albert Camus	Voie
BE0060	50 m ²	Rue Albert Camus	Voie
BE0070	131 m ²	Rue Albert Camus	Voie
BE0149	15 m ²	Rue de la Vieille Vigne	Voie
BE0154	96 m ²	Rue de la Vieille Vigne	Voie
BE0241	519 m ²	LLABANERE	Rivière
BE0249	387 m ²	LLABANERE	Rivière
BE0252	631 m ²	Rue Albert Camus	Voie
BE0288	105 m ²	Rue Albert Camus	Voie
BE0332	429 m ²	Rue de la Vieille Vigne	Voie
BE0333	133 m ²	Rue de la Vieille Vigne	Voie
BE0374	64 m ²	Rue du Muscat	Voie
BE0378	61 m ²	Rue du Muscat	Voie
BE0431	67 m ²	Rue du Malvoisie	Voie
BE0482	338 m ²	Rue du Muscat	Voie
BE0483	207 m ²	Rue du Muscat	Voie
BE0602	39 m ²	Rue Albert Camus	Voie
BE0682	1 278 m ²	Cami Petit	Voie
BE0727	1 827 m ²	Rue des Amarantes	Voie
BE0768	659 m ²	Rue Albert Camus	Voie
BE0783	329 m ²	Cami Petit	Chemin
BH0088	387 m ²	LE BELVEDERE	Voie
<i>110 parcelles</i>	4Ha66ca66a		

Ce classement permettra une meilleure lisibilité des plans cadastraux

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Cession parcelle AH 0025 Hortolanes à la SAFER - DE 2018 053

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de céder à la SAFER la parcelle cadastrée AH 0025 les Hortolanes. Superficie 52 a 74 ca.

Montant : 9 350 €

Il propose également de désigner la scp Bagnouls et Pagnon notaires associés à Saint Laurent de la Salanque.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Acquisition parcelles du syndicat mixte d'assainissement de la plaine têt et agly - DE 2018 054

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles du syndicat d'assainissement de la plaine têt et agly.
contenance totale de 14.054 m²

Parcelles cadastrées :

- AH0296 = 413 m²
- AH0300 = 1.386 m²
- AH0303 = 139 m²
- AH0306 = 555 m²
- AH0318 = 228 m²
- AH0319 = 92 m²
- AR0027 = 372 m²
- AR0029 = 38 m²
- AY0339 = 697 m²
- BB0047 = 291 m²
- BB0068 = 867 m²
- BB0448 = 322 m²
- BC0022 = 939 m²
- BC0140 = 780 m²
- BD0120 = 134 m²
- BE0001 = 1.055 m²
- BE0003 = 238 m²
- BE0074 = 73 m²
- BE0085 = 19 m²
- BE0104 = 64 m²
- BE0234 = 568 m²
- BE0247 = 37 m²
- BH0003 = 1.101 m²
- BH0077 = 3.646 m²

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Demande de subvention ACCA de Pia - DE 2018 055

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la demande de subvention de l'association de chasse l'ACCA PIA Montant proposé : 200 €

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Délégation de signature pour certains actes à des fonctionnaires territoriaux - DE 2018 056

Selon les dispositions de l'article R 2122-8 précité, il est possible de donner **délégation de signature** à des fonctionnaires titulaires, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire et des adjoints pour :

certaines actes qui seront précisés par arrêté municipal. Exemple :Signature d'un devis à hauteur de 1 000 euros.....

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet : Adhésion francas DE 2018 057

Adhérer à l'association départementale des Francas des P.O., c'est :

- Intégrer un réseau de professionnel
- Participer à des temps d'échanges et de concertations
- Proposer des rencontres entre enfants lors de manifestations
- La mise en place de Contrats d'Engagement Educatif pour les accueils de loisirs extrascolaire
- Intégrer de nouveaux dispositifs
- Développer une veille documentaire, juridique

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet : Convention francas DE 2018 058

convention de partenariat « service Hand'avant66 » pour l'accueil d'enfants en situation d'handicap dans les services de la petite enfance.

Cette convention permet d'appréhender l'accueil des enfants en situation de handicap et garantit :

- Un accueil de qualité d'enfants, adolescents avec des besoins particuliers (handicap ou pas) en structures collectives
- Une continuité éducative entre les parents et les professionnels concernés par le projet d'accueil de l'enfant ou l'adolescent, présentant des besoins particuliers (EAJE / ALSH / CAMSP / CMP / Ecole / SESSAD / Hôpital de jour / IME / professionnels...)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Michel MAFFRE
Maire de Pia

